

Ouverture insulaire

Qu'est-ce qu'une île? On peut répondre en disant qu'une île est ce qu'on en dit, d'après ce qu'on en sait; mais constituer l'île en objet de discours et de connaissance est-il assez pour la définir en tant que telle, indépendamment des conditions d'assertion qui l'assignent à demeure et font d'elle un espace à part? Une *île* est-elle, autrement dit, réductible à son *insularité*? Faut-il identifier l'île à ce qui la manifeste insulaire? Il ne manque pas de typologies définitoires. En sciences de la nature, on insistera sur l'endémisme et sur le primitivisme. En géographie, prévaudront des «indicateurs» de distance et d'isolement, de littoral et de superficie, d'échelle de grandeur et d'extension maritime. En économie du développement, les notions de clôture et d'autarcie, de frontière et d'échange acquerront peut-être un relief. En anthropologie culturelle, ou même en mythologie, seront distingués désir d'île érotique, idée d'île adamique, image d'île édénique. En histoire, enfin, c'est un espace investi par des stratégies coloniales, auxquelles, à présent, se substituent des stratégies touristiques. Or un bénéfice insulaire est son *exterritorialité*. Présente en son ailleurs. Absente à sa propre évidence. Y a-t-il à se poser la question de pertinence insulaire?

On a glosé sur des seuils ou niveaux d'insularité. «Certaines îles semblent plus îles que d'autres»¹, écrit Abraham Moles. Entre un écueil à fleur d'eau qui pointe, entre un banc de sable à moitié submergé, d'une part, et des îles continentales comme la terre de Baffin, la Nouvelle-Guinée, Bornéo, Sumatra, Madagascar, ou pourquoi pas l'Australie, d'autre part, y a-t-il une commune mesure? Pour ne rien dire des «fausses îles» (Groenland). Entre îles océaniques et îles côtières ou même fluviales, entre îles basses annulaires et surrections volcaniques

1 A. Moles, *Labyrinthes du vécu*, Paris, Librairie des Méridiens, 1982, p. 52.

en cônes, on égrènera tout un chapelet d'éléments pondérateurs où l'identité d'île à la fois se précise et vacille, en se diluant dans une succession de combinatoires à n'en plus finir. Aussi Jacques Rabemananjara peut-il en venir à dire, en bon poète: «Un mot, Ile, rien qu'un mot!»²

La réaction consiste à poser l'insularité non comme un fait géographique indiciel à contenu variable mais comme un effet de représentation symbolique (un *fait d'imaginaire*) où l'île est avant tout conscience insulaire et définition d'elle-même. A mi-chemin du lieu-chose et de l'espace-idée, de l'objet réel et de l'objet du réel, on est amené de la sorte à penser l'île en même temps qu'elle nous pense et qu'elle se pense en nous, par un mouvement d'autoréflexion qui fait d'elle un processus et son résultat. Le regard institue l'île et celle-ci constitue le regard insulaire à partir de sa réflexivité. L'objet fait ainsi partie de ce qu'il représente, et la représentation devient, cela va sans dire, une condition de possibilité de son objet. La chose est contenue dans sa cause, et les deux *consistent* à se *comprendre*. Or de ce que toute conscience est conscience de quelque chose il ne suit pas que toute chose est objet d'une conscience. Autrement dit, la réalité n'est pas plus réductible au réel que l'insularité ne l'est à l'île en tant que réalité. Toujours une île en cache une autre, et souvent l'identité revient en boucle à définir une altérité.

«D'une transparence constitutive, l'archipel s'ouvre de part en part, et cette absence d'écran approfondit jusqu'à l'épuisement le bonheur du pilote et du cartographe»³, écrit Frank Lestringant. L'île existe au sein d'un système en voie de mondialisation. L'Archipel offre aux îles un répertoire analogique où chaque unité d'île intègre en réseau la globalité des relations qui s'instaurent entre elles. Une île est en même temps l'objet d'un parcours (à même la mer) et le sujet d'un discours

2 J. Rabemananjara, *Antsa*, Paris, Présence Africaine, 1956, repris par Eliane Boucquey-de Schutter, *Jacques Rabemananjara*, Paris, Seghers, 1964, p. 148 (coll. Poètes d'aujourd'hui).

3 F. Lestringant, *Le Livre des îles, atlas et récits insulaires de la Genèse à Jules Verne*, Genève, Librairie Droz, 2002, p. 197 (Les seuils de la modernité).

4 On appelle *Insulaires*, à la Renaissance, les atlas d'îles.

5 D. Lack, *Darwin Finches* [Les Pinsons de Darwin], 1947. Cité par Jacques Barrau et Laurent Granjon, in *Iles, vivre entre ciel et mer*, Paris, Muséum national d'Histoire

(au fil d'atlas)⁴. Darwin aux Galapagos ou Malinowski dans les Trobriand ont bien mis en avant cette interaction de l'isolisme et du pérégrinisme insulaires. Un biologiste anglais, David Lack, ajoutait que «de nouvelles espèces apparaissent quand des formes qui se sont différenciées en étant isolées géographiquement se retrouvent dans le même espace et demeurent distinctes»⁵. Histoire de la bosse et du trou, de la poule et de l'œuf. Ambiguïté dans l'espace et dans le temps d'une insularité constamment dédoublée : verticalité / profondeur, clôture / ouverture, nombril / appendice, césure / suture, finitude / infinitude, abondance / abandon, proximité / lointain, globalité / local, origine / survivance, errance / enracinement, réalité / fiction...

De lieux suavement protecteurs on passe à des lieux savamment défensifs, en restant dans la même dimension, mais en inversant subtilement la *valeur* insulaire. Au *lieu commun* des «paradis» païens (Cythère, Hespérides, Iles Fortunées...) se substituent des lieux séparateurs et dissociés, des «enfes», à l'heure où le mythe est dépassé par l'histoire. Histoire militaire : un hexagone est enfermé comme une île au milieu d'un demi-cercle où ne se comptent plus les «vraies» îles bastionnées par Vauban : châteaux d'If et du Taureau, forts de Sainte-Marguerite et Paté de Blaye, citadelle du Palais de Belle-Ile..., endroits bientôt tournés en envers pénitentiaires à l'image du Mont-Saint-Michel et de ce qui se reproduit dans l'histoire coloniale aux avant-postes insulaires des îles de Montréal ou d'Orléans (Canada), Villegagnon (Brésil), Bourbon (la Réunion), Dauphine (en Louisiane), ou Cayenne (en Guyane), et Dzaoudzi (Mayotte) ou Nou (Nouvelle-Calédonie).

La litanie des lois sur la déportation fait grincer toute une chaîne insulaire, une fois qu'on sera passé du littoral à l'outremer. En 1557, édit sur la «transportation» des criminels en Corse. Ordonnance, en 1763, pour l'envoi des «mauvais sujets» à la Désirade. An II, loi désignant Madagascar (à Fort-Dauphin) comme lieu de rejet des mendiants récidivistes. An VII: Oléron devient lieu provisoire de déportation politique. An IX: sénatus-consulte déportant les accusés de l'attentat de la rue Saint-Nicaise aux Seychelles...